

Jolie promenade facile qui emprunte des chemins bien tracés. Il permet un beau cheminement d'un étang à l'autre.

Attention : à éviter absolument en période de chasse.

Durée	3h 30	Difficulté	Moyenne
Distance	11,03 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	114 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	108 m	Commune	Saint-Evrout-Notre-Dame-du-Bois (61550)
Point haut	312 m		
Point bas	249 m		



Trace n° 585465

Description

Se garer au facilement bord du lac, là où se séparent les routes de l'Aigle et de Sainte Gauburge, sur un petit parking à l'entrée du chemin qui part vers la base de loisirs de Saint-Évrout. Mais plusieurs autres possibilités de stationnement existent.

(D/A) Prendre la Route de Sainte-Guburge (D31).

(1) Juste après une maison, un chemin part à gauche. C'est un joli chemin creux entre les arbres. Le départ est marqué par un panneau municipal. Prendre ce chemin qui est le "vrai" départ de la randonnée. Le chemin s'oriente rapidement vers l'Est, jusqu'à une bifurcation.

(2). Prendre à droite l'allée cavalière qui part vers le Sud-Est. Le chemin conserve longuement la même direction. Son nom figure sur quelques pancartes devant lesquelles on passe : le chemin de la Grande Traverse. Des marquages divers sont visibles. Certains servent pour les chasses, d'autres indiquent des cheminement pédestres ou cavaliers, et même un circuit de VTT. Ignorer plusieurs chemins qui partent en général perpendiculairement ou parfois en oblique pour conserver la même direction jusqu'au bord de l'Étang de Saint-Clair.

(3) En réalité il y a la plusieurs étangs (du Débuzot, du Buzot, Petit Étang) que l'on peut si l'on veut visiter avant de reprendre le cheminement décrit. Prendre maintenant un chemin qui part à droite le long de l'Étang de Saint-Clair en direction Sud-Ouest, en suivant le lit d'un ruisseau peu visible.

(4) Arriver ainsi sur la D230, une toute petite route goudronnée très peu fréquentée, que l'on suit à gauche en direction du Sud. La route monte doucement jusqu'à atteindre un replat.

(5) Un chemin part alors sur la droite. Un panneau planté sur un arbre et un numéro (46) peut servir de point de repère. Ce chemin rectiligne constitue la Ligne des Essarts. Arriver rapidement à côté d'un nouvel étang, l'Étang de l'Essart. Sur la gauche, une petite cabane en bois porte un panneau indiquant "Fontaine de l'Essart". Le mot essart désigne une zone éclaircie en forêt. Autrefois, c'était souvent le lieu où l'on fabriquait du charbon de bois.

(6) Tout de suite après, se trouve une grande maison forestière sur la droite. De nombreux rhododendrons se sont installés là. C'est une espèce introduite mais qui est protégée en Normandie. En Irlande au contraire, elle est considérée comme une dangereuses invasive. Il est vrai qu'elle colonise tous les sous-bois sur cette île alors qu'elle reste plus discrète en Normandie. On est maintenant sur une route forestière large et carrossable mais non goudronnée.

(7) Le chemin coupe perpendiculairement la route D31 et s'enfonce encore en forêt. Le chemin maintenant plus champêtre descend jusqu'au lieu-dit le Pont de la Lune.

(8) À cet endroit, l'itinéraire proposé fait un aller-retour à gauche vers le Sud-Ouest pour aller voir le site plein de charme de la Chapelle de Saint-Evrout et de sa fontaine où se trouve la source de la Charentonne.

(9) Revenir au Pont de la Lune et prendre cette fois en face le chemin rectiligne qui part vers le Nord-Est jusqu'à l'Étang de la Charentonne

(10) Il fait un coude marqué à gauche vers le Nord-Ouest et passe sur la digue qui maintient l'étang.

Points de passage

- D/A Parking Étang des Saints-Pères - Charentonne (rivière) - Affluent de la Risle**
N 48.790054° / E 0.467115° - alt. 250 m - km 0
- 1 Chemin à gauche**
N 48.78845° / E 0.470479° - alt. 257 m - km 0.31
- 2 Bifurcation allée cavalière**
N 48.788693° / E 0.473128° - alt. 267 m - km 0.52
- 3 Au bord de l'Étang de Saint-Clair**
N 48.778569° / E 0.481802° - alt. 273 m - km 1.85
- 4 Arrivée sur la D230**
N 48.774634° / E 0.474737° - alt. 279 m - km 2.54
- 5 Entrée de la Ligne de l'Essart**
N 48.766878° / E 0.472985° - alt. 300 m - km 3.42
- 6 Étang de l'Essart**
N 48.768622° / E 0.464077° - alt. 297 m - km 4.11
- 7 Traversée de la D31**
N 48.770684° / E 0.454102° - alt. 312 m - km 4.88
- 8 Pont de la Lune**
N 48.772124° / E 0.447142° - alt. 282 m - km 5.42
- 9 Chapelle et la Fontaine de Saint-Évrout**
N 48.766746° / E 0.433875° - alt. 286 m - km 6.58
- 10 Étang de la Charentonne**
N 48.783946° / E 0.457511° - alt. 260 m - km 9.26
- 11 Jonction avec la D50**
N 48.786289° / E 0.454102° - alt. 262 m - km 9.63
- D/A Parking Étang des Saints-Pères**
N 48.790056° / E 0.467118° - alt. 250 m - km 11.03

(11) Il rejoint la D50 que l'on suit vers la droite jusqu'à Saint-Evrault. Prendre ensuite à droite la Route de l'Aigle pour retrouver rapidement le bord du lac et le point de départ(D/A).

Informations pratiques

La randonnée est facile mais parfois boueuse. Il faut donc être correctement chaussé. Sinon aucun matériel n'est nécessaire. Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-les-etangs-de-la-charentonne/>

©2026 IGN

Copie, vente et diffusion interdites - 26bSXndq

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

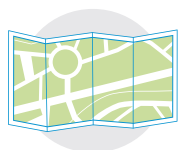
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



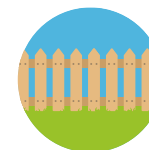
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



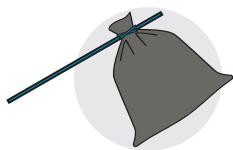
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.